Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260403-2026_04_03_12-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 3 Avril, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, J.P. LEC'HVIEN, A. BACHIR, N. MARREC, C. MORIN, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Y. SAVARY, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES, T. LE CALVEZ et C. MENGUY

SECRETAIRE DE SEANCE : J.P. LEC'HVIEN

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-04-03 - DOSSIER N° 12

DESIGNATION DES REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE VIGIPOL

Présentation : M. LE NORMAND

M. LE NORMAND M. expose que la Commune de Ploubazlanec adhère au Syndicat Mixte VIGIPOL qui accompagne les collectivités littorales dans la gestion des risques de pollution maritime.

Les missions de VIGIPOL couvrent la prévention, la préparation à la gestion de crise, l'assistance en cas de pollution ainsi que la défense des intérêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération,

- **DESIGNE les délégués suivants pour siéger au Comité Syndical de VIGIPOL :**

☒ **Titulaire : Goulvenn MENGUY**
☒ **Suppléant : Toussaint LE CALVEZ**

- **DESIGNE les référents techniques suivants :**

☒ **Représentant Elu : Goulvenn MENGUY**
☒ **Représentant Personnel : Benoit MASSE, Directeur des Services Techniques**

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC